

APPEL A PROJETS SOINS PRIMAIRES - GIRCI MEDITERRANEE 2019

AAP SP MED

Contacts GIRCI

Dr Véronique BOURGAREL

Tel : 04.91. 38.11.51

E-mail : veronique.bourgarel@ap-hm.fr

Mme Cynthia CAILLON

Tel : 04.92.03.45.89

E-mail : caillon.c@chu-nice.fr

CONTEXTE

Le GIRCI Méditerranée lance en 2019 un appel à projet spécifique « soins primaires » ouvert à tous les investigateurs exerçant dans l'interrégion PACA-Corse, en établissement de santé, cabinet médicaux, maison de santé pluri-professionnelle ou centre de santé, quel qu'en soit le mode d'exercice (salarié ou libéral). Cet appel à projet souhaite favoriser les liens entre les acteurs du premier recours et renforcer les échanges de pratiques pour partager, mutualiser, en région, et valoriser les actions les plus prometteuses.

OBJECTIFS

L'objectif est de soutenir des recherches en soins primaires, en encourageant les professionnels et les équipes de soins primaires à construire des projets de recherche, pour permettre l'émergence de l'innovation fondée sur les preuves au profit des soins de proximité.

Les projets soutenus devront correspondre à l'une des deux catégories suivantes :

- Une étude pilote pour justifier de l'intérêt de la recherche et sa faisabilité. Cette étude pilote pourra donner lieu par la suite à un dépôt de projet de plus grande envergure (PHRC N, PHRCi, ou PREPS, PHRI, autres)
- Un projet d'accompagnement méthodologique, administratif et/ou logistique par la DRCI d'un projet de recherche en soins primaires déjà financé par ailleurs.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Présentation de la structure porteuse : coordonnées de la structure, du représentant légal, de la personne en charge de la demande de subvention et des professionnels impliqués
- Pour les praticiens ou les structures ne bénéficiant pas de l'infrastructure, de l'organisation ou des équipes pour gérer les fonds et réaliser les démarches administratives liées à un projet de recherche, un des 5 membres du GCS GIRCI

Méditerranée ou un CH de l'interrégion doit être associé à l'étude afin de les aider sur ces missions.

- Présentation du projet :
 - Contexte : description de la problématique,
 - Objectifs de l'action : identification d'objectifs pertinents et cohérents avec la problématique identifiée et le contexte local
 - Description de l'action : présentation des modalités d'actions collectives et individuelles
 - Partenaires : liste des acteurs associés au projet
 - Nombre de patients susceptibles d'être concernés par l'action
 - Lieu(x) de réalisation de l'action
 - Mise en œuvre : programmation de l'action dans le temps (date de début de l'action, durée prévue)
 - Evaluation de l'action : liste d'indicateurs pertinents au regard des objectifs, date et méthode de recueil de ces indicateurs.
 - Budget détaillé de l'action et de sa valorisation

CRITERES DE RECEVABILITE

1. Le dossier doit être déposé complet avant le 28/06/2019 à 23h59
2. Le dossier scientifique doit être soumis au format pdf et le format et les consignes de préparation doivent être respectés.
3. Le budget doit être soumis au format excel et le format et les consignes de préparation doivent être respectés.
4. La durée maximale du projet doit être 36 mois
5. Le montant du financement demandé ne doit pas excéder 50 000€.

DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

L'élaboration des budgets doit être réalisée avec l'une des structure recherche des établissements membres du GIRCI Méditerranée à savoir DRCI du CAL, de l'IPC, du CHU de Nice, DRS de l'AP-HM et Pôle recherche et formation du CHI Toulon-Seyne/mer.

Contacts pour la préparation des budgets	
DRCI du CHU Nice : drc@chu-nice.fr	DRCI IPC : drci.up@ipc.unicancer.fr
DRS de l'AP-HM : drci@ap-hm.fr	CAL : christine.lovera@nice.unicancer.fr
CHITS : Pilotage-recherche@ch-toulon.fr	

Le montant maximum par projet est de 50 000 euros et les fonds devront être dépensés sur une période de 36 mois. Le montant maximal total alloué à cet AAP est de 150 000 euros.

Les dépenses éligibles concernent : personnels, fonctionnement (investissement non éligible).

Le financement sera versé en totalité à la structure responsable de la gestion financière de l'aide. La structure responsable de la gestion financière du financement devra produire chaque année un bilan financier de l'utilisation des fonds.

MODALITES DE SELECTIONS

- Sélection par le Comité Scientifique du GIRCI sur la base du rapport présenté par le rapporteur reprenant les éléments d'expertise indépendante conduite hors GIRCI
- Sont pris en compte :
 - Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets
 - La qualité du projet scientifique et son impact
 - La structuration régionale (articulation entre les acteurs, coopération régionale)
 - La faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé)
 - Le potentiel de valorisation

CALENDRIER

- Lancement : 30/04/2019
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **28/06/2019 à 23h59 par email** à la DRCI avec laquelle vous avez élaboré le budget.